



RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00343
Numéro SIREN : 494 030 182
Nom ou dénomination : COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2014 sous le numéro de dépôt 10288

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
9 allées Serr - 33100 BORDEAUX
B 494.030.182 RCS Bordeaux

**Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux**

Le 19 JUIN 2014

sous le N°10288.....

CHARENTE FIDUCIAIRE S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
15 impasse des Gibauds - 16000 ANGOULEME.
B 505.127.787. RCS Angoulême

**APPORT PARTIEL D'ACTIFS CONSENTI PAR LA SOCIETE CHARENTE FIDUCIAIRE S.A.S.
A LA SOCIETE COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT S.A.S. DE SA BRANCHE D'ACTIVITE
« COMMISSARIAT AUX COMPTES »**

**Rapport du Commissaire à la Scission
sur la rémunération des apports**

**AUDIT SUD CONSEIL S.A.
Sophie LOUVEAU JONCOUR**

8 rue Faraday
BP 363
64146 BILLERE CEDEX

Commissaire aux Comptes associée
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

**APPORT PARTIEL D'ACTIFS CONSENTI PAR LA SOCIETE CHARENTE FIDUCIAIRE S.A.S.
A LA SOCIETE COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT S.A.S.
DE SA BRANCHE D'ACTIVITE « COMMISSARIAT AUX COMPTES »**

**Rapport du Commissaire à la Scission
sur la rémunération des apports**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux en date du 17 avril 2014 concernant l'apport partiel d'actifs, consenti par la société CHARENTE FIDUCIAIRE S.A.S. à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT S.A.S. de l'intégralité de sa branche d'activité de commissariat aux comptes, nous avons établi le présent rapport sur la rémunération la valeur des apports prévu par l'article L.236-10 du Code de commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur de l'apport fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération de l'apport résulte des valeurs qui ont été arrêtées dans le projet d'apport partiel d'actifs signées par les représentants des sociétés concernées en date du 20 mai 2014.

Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable de la rémunération proposée pour l'apport. A cet effet, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences, d'une part, à vérifier que les valeurs attribuées à la branche d'activité et aux actions de la société bénéficiaire sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement de la rémunération proposée par rapport aux valeurs jugées pertinentes.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de prendre connaissance de nos constatations et conclusions selon le plan suivant :

- 1- Présentation générale de l'opération**

- 2- Vérification de la pertinence des valeurs attribuées à la branche d'activité apportée et aux actions de la société bénéficiaire**

- 3- Appréciation du caractère équitable de la rémunération**

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

L'opération envisagée consiste en l'apport par la société CHARENTE FIDUCIAIRE S.A.S. à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT S.A.S. de l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant sa branche d'activité commissariat aux comptes.

Selon les termes du projet d'apport partiel d'actifs, les motifs et buts qui ont incité les deux sociétés à envisager cette opération sont les suivants :

- Les sociétés CHARENTE FIDUCIAIRE et COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT sont toutes deux filiales de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE ;
- Le groupe envisage une réorganisation en interne visant à alléger son organigramme et à en simplifier la gestion ;
- Le rapatriement de l'activité commissariat aux comptes dans une seule et même structure du groupe dédiée à cette activité, soit la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT ;
- Le rapatriement de l'activité commissariat aux comptes dans une seule et même structure du groupe dédiée à cette activité comme préalable à l'absorption de CHARENTE FIDUCIAIRE par la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

1.2 Présentation des sociétés concernées

CHARENTE FIDUCIAIRE S.A.S., société apporteuse est une société par actions simplifiée dont l'objet est l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Elle est inscrite auprès de l'Ordre des Experts comptables de POITOU CHARENTE et de la CRCC de BORDEAUX.

La durée de cette société expire le 9 juillet 2098. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGOULEME sous le numéro B 505.127.787.

Son siège social est situé 15 impasse des Gibauds - 16000 ANGOULEME.

Son capital social est fixé à la somme de 100 000 euros. Il est divisé en 10 000 actions de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle est représentée par Monsieur Jean-Marc ALAUZE , Président, dûment habilité à cet effet.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, société bénéficiaire est une société par actions simplifiée dont l'objet est l'exercice des missions de commissaire aux comptes.

Elle est inscrite auprès de la CRCC de BORDEAUX.

La durée de la société est de 99 ans à compter du 30 janvier 2007.

Le capital social de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT s'élève actuellement à 300 000 euros. Il est réparti en 14 817 actions de 20,25 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Les sociétés COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT et CHARENTE FIDUCIAIRE n'ont aucun dirigeant commun et la première ne détient aucune participation dans la seconde.

1.3 Charges et conditions des apports

1.3.1 Régime juridique de l'opération

Sur le plan juridique, l'opération d'apport partiel d'actifs sera placée sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions des articles L.236-16 à L.236-22 du Code de commerce.

1.3.2 Date de réalisation et date d'effet de l'opération

Sur le plan comptable, l'apport des éléments d'actifs et de passif constituant la branche d'activité commissariat aux comptes interviendra avec un effet rétroactif au 01 juillet 2013.

1.3.3 Bases de l'opération

Pour établir les conditions de l'opération, les parties ont décidé d'utiliser le bilan de la société CHARENTE FIDUCIAIRE arrêté au 30 juin 2013 et constituant le bilan de référence, étant entendu qu'une situation a été arrêtée au 31 mars 2014.

1.3.4 Régime fiscal de l'opération

En matière de droits d'enregistrement, l'opération d'apport partiel d'actifs représentant un secteur d'activité complet susceptible d'une exploitation autonome, donnera seulement ouverture au droit fixe prévu à l'article 816 du Code général des impôts.

En matière d'impôts directs, les parties placent, conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code général des impôts, le présent apport sous le régime spécial défini à l'article 210 A dudit code.

En conséquence, la société CHARENTE FIDUCIAIRE s'engage à conserver les titres reçus en rémunération des apports pendant un délai de trois ans à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT et à calculer ultérieurement les plus values de cession afférentes à ces titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

1.3.5 Propriété et jouissance des apports

La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport.

Jusqu'au dit jour, la société CHARENTE FIDUCIAIRE continuera à gérer la société selon les mêmes principes et règles que par le passé. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT.

1.3.6 Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'apport est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT de l'augmentation de capital, comme conséquence de l'apport, par voie d'émission de 691 nouvelles actions de 20,25 euros chacune, ainsi que d'une prime d'émission de 59 831,79 euros attribuées à la société apporteuse en rémunération de son apport ;

**APPORT PARTIEL D'ACTIFS CONSENTI PAR LA SOCIETE CHARENTE FIDUCIAIRE S.A.S.
A LA SOCIETE COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT S.A.S. DE SA BRANCHE D'ACTIVITE « COMMISSARIAT AUX COMPTES »**

- approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CHARENTE FIDUCIAIRE, de la présente opération d'apport.

A défaut de réalisation avant le 30 juin 2014, le projet d'apport partiel d'actif sera considéré comme caduc, sauf prorogation de ce délai.

Les autres charges et conditions de l'opération sont précisées dans le projet d'apport partiel d'actif n'appellent pas d'observation particulière de notre part.

1.4 Description, évaluation et rémunération des apports

Aux termes du projet d'apport partiel d'actif signé en date du 20 mai 2014, la société CHARENTE FIDUCIAIRE S.A.S. fait apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droits, et sous les conditions suspensives précédemment rappelées, à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT S.A.S., de l'ensemble des éléments d'actifs et de passif, droits et biens et obligations de sa branche d'activité commissariat aux comptes.

L'opération d'apport étant réalisée entre sociétés sous contrôle distinct et à l'endroit, les parties ont décidé d'évaluer les éléments d'actif et de passif dépendant de la branche d'activité commissariat aux comptes comme suit :

- selon les valeurs nettes comptables des actifs corporels immobilisés amortissables, des actifs circulant et des passifs ;
- selon la valeur réelle des actifs incorporels non amortissables.

Les apports consentis à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT S.A.S. sont récapitulés ci-après en euros :

| | Brut | Amortissements/dépréciation | Net |
|---|----------------|-----------------------------|----------------|
| <u>Actifs apportés</u> | | | |
| Clientèle | 63 400 | | 63 400 |
| Licence audit soft | 2 234 | 2 234 | 0 |
| Matériel de bureau | 400 | 400 | 0 |
| Matériel informatique | 738 | 738 | 0 |
| Créances et disponibilités | <u>61 563</u> | <u>4 077</u> | <u>57 486</u> |
| Total actif net apporté (1) | 128 335 | 7 449 | 120 886 |
| | | | |
| <u>Passif pris en charge</u> | | | |
| Provisions risques et charges | | | 4 907 |
| Dettes sociales personnel | | | 6 719 |
| Dettes organismes sociaux | | | 11 182 |
| Dettes Etat et chiffre d'affaires | | | 10 089 |
| Autres impôts et taxes | | | 161 |
| Produits constatés d'avance | | | <u>14 450</u> |
| Total passif pris en charge(2) | | | 47 508 |
| Valeur de l'actif net apporté (1) – (2) | | | 73 378 |

La valeur de l'actif net apporté s'élève à la somme de **73 378 euros**.

2. VERIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS ATTRIBUEES A LA BRANCHE D'ACTIVITE APPOREE ET AUX ACTIONS DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE

2.1 Diligences effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, afin de nous assurer de la pertinence des valeurs attribuées, d'une part, à l'activité apportée et, d'autre part, aux titres de la société bénéficiaire.

Ces diligences comportent les limites suivantes : notre mission a pour but d'éclairer les actionnaires de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT sur la non surévaluation de la valeur des apports. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée par un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas de travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- entretien avec les responsables des sociétés COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT et CHARENTE FIDUCIAIRE en charge de l'opération, tant pour appréhender son contexte que pour en comprendre les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales ;
- prise de connaissance du projet d'apport partiel d'actif et de ses annexes ;
- prise de connaissance de la méthodologie de séparation comptable de la branche d'activité apportée au sein de la société apporteuse et nous avons effectué les travaux nécessaires afin de valider la méthode de découpage utilisée et de vérifier sa correcte mise en œuvre ;
- afin de nous assurer de la fiabilité des états financiers et des informations comptables qui nous ont été communiquées, nous avons obtenu et examiné les comptes clos au 30/06/2013 de la société apporteuse ;
- afin de nous assurer de la fiabilité des états financiers et des informations comptables qui nous ont été communiqués, nous avons obtenu et examiné les comptes clos au 30/06/2013 de la société bénéficiaire. Nous avons obtenu et examiné le rapport sur les comptes annuels clos au 30/06/2013 du commissaire aux comptes, qui comporte une certification sans réserve ;
- nous avons procédé à une analyse critique des évaluations réalisées par les sociétés concernées par l'opération pour déterminer les valeurs économiques de la branche d'activité apportée, d'une part et des actions de la société bénéficiaire, d'autre part ;
- nous nous sommes appuyés sur nos travaux réalisés en qualité de Commissaire à la Scission chargé d'apprécier la valeur des apports ;
- nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société apporteuse nous indiquant que toutes les informations pouvant avoir une incidence sur nos travaux nous avaient été communiquées.

2.2 Vérification de la pertinence des valeurs attribuées aux apports et aux actions de la société bénéficiaire

Les valeurs telles qu'elles ressortent du projet de traité d'apport sont les suivantes :

2.2.1 Valeur des actions de la société bénéficiaire COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT SAS

| | |
|---|------------------------|
| Capitaux propres selon bilan au 30/06/2013 | 674 647 euros |
| Dividendes versés en novembre 2013 | - 110 000 euros |
| <u>Valeur des incorporels :</u> | |
| Chiffre d'affaires 2013 | 1 666 811 euros |
| CA intragroupe | - 276 437 euros |
| Fonds de commerce à l'actif au 30/06/2013 | <u>- 382 210 euros</u> |
| Total de la valeur de la société pour 100 % du capital social | 1 572 811 euros |
| Nombre d'actions de la société | 14 817 |
| Valeur nominale de l'action | 20,25 euros |
| Valeur de l'action | 106,15 euros |

2.2.2 Valorisation de l'apport de la société CHARENTE FIDUCIAIRE

L'apport de la branche d'activité de commissariat aux comptes de la société CHARENTE FIDUCIAIRE est évalué à 73 378 euros selon la méthode décrite dans notre rapport de commissaire à la scission sur la valeur des apports.

3. APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DE LA REMUNERATION

3.1 Diligences effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux comptes pour apprécier le caractère équitable de la rémunération des apports.

3.2 Appréciation du caractère équitable de la rémunération proposée pour les apports

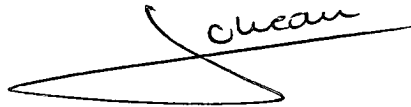
Nous nous sommes appuyés sur les travaux précédemment décrits pour vérifier la pertinence des valeurs attribuées à l'activité apportées et aux actions de la société bénéficiaire.

3.3 Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la rémunération proposée pour l'apport conduisant à émettre 691 actions de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT SAS pour 13 996,21 euros et une prime d'émission de 59 381,79 euros est équitable.

Fait à BILLERE, le 27 mai 2014

Pour la S.A. AUDIT SUD CONSEIL,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louveau', is written over a horizontal line. Below the line, there is a large, stylized scribble or flourish that extends to the left and loops back under the signature.

Le Commissaire à la Scission

Sophie LOUVEAU JONCOUR